

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 17 de l'ordre du jour

CX/CAC 18/41/19

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante et unième session, Siège de la FAO, Rome (Italie), 2-6 juillet 2018

Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex Rapport annuel de 2017

A. INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur 2017, la deuxième année du nouveau Fonds fiduciaire du Codex. Il souligne les principales réalisations et tous les enseignements à tirer de l'expérience et résume les aspects techniques, opérationnels et financiers des activités du Fonds fiduciaire du Codex en 2017.

B. PRINCIPALES RÉALISATIONS ET ÉTAPES FRANCHIES EN 2017

- **Les pays du cycle 1 ont lancé la mise en œuvre**

Le Ghana, le Kirghizistan, Madagascar et le Sénégal ont lancé la mise en œuvre des activités liées au projet en 2017. Un autre rapport, qui indique les progrès réalisés dans les pays et les enseignements tirés de l'expérience jusqu'à aujourd'hui, figure sur le site web du Fonds fiduciaire du Codex (en anglais): http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/index2.html

- **Le cycle 2 s'est déroulé avec succès**

Le Deuxième cycle d'appel à candidatures s'est ouvert le 15 juillet 2017 et 103 pays remplissaient les conditions requises pour présenter leur candidature (voir la liste des pays remplissant les conditions qui figure à l'appendice 1). La date limite pour soumettre les candidatures au moyen du système en ligne était le 15 octobre 2017. Trente-deux candidatures ont été transmises au moyen du système en ligne avant la date limite. Parmi celles-ci, trente et une remplissaient les critères de présélection et ont été transmises au Groupe d'examen technique pour un examen complet. On trouvera à l'appendice 2 l'ensemble des informations sur le cycle 2. La liste des pays à appuyer à partir du cycle 2 figure dans le troisième rapport d'avancement (CX/CAC 18/41/19 Add.1).

- **Les enseignements à tirer du cycle 1 intégrés au cycle 2**

Le Groupe d'examen technique et le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex ont tiré tous les enseignements du cycle 1. Les questions qu'il faut aborder sont notamment:

- la simplification des formulaires de candidature;
- l'harmonisation des outils utilisés par le Groupe d'examen technique pour évaluer les candidatures présentées au moyen des formulaires;
- les indications permettant d'aider le Groupe d'examen technique à réaliser les évaluations;
- la mise en place d'un outil de diagnostic plus facile à utiliser.

Des solutions ont été recherchées, puis des modifications ont été apportées aux processus et aux documents avant l'ouverture du deuxième cycle. Les changements réalisés étaient notamment:

- la rationalisation et la simplification des formulaires de candidature, qui ont été alignés sur les outils du Groupe d'examen technique;

- la modification du résumé du document de projet, afin qu'il contienne toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- la modification du processus d'évaluation des candidatures du Groupe d'examen technique, afin d'alléger et de rationaliser la charge de travail du Groupe d'examen technique.

- **Progrès accomplis par les pays mis en évidence lors de la manifestation consacrée au Fonds fiduciaire du Codex en marge de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius**

La manifestation consacrée au Fonds fiduciaire du Codex qui s'est tenue en marge de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius a été pour les États membres du Codex une occasion d'échanger avec le Ghana, le Kirghizistan, Madagascar et le Sénégal sur le déroulement des projets nationaux appuyés par le Fonds fiduciaire du Codex, leurs premiers résultats, l'emploi des approches axées sur le parrainage, le jumelage et les partenariats, les difficultés rencontrés dans la mise en œuvre et les efforts déployés par les pays pour les résoudre.

- **Aider les pays à préparer des candidatures solides en vue de leur appui**

- Une dernière session d'information a été organisée à la vingt-deuxième session du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, afin de fournir des informations sur le champ d'application, les priorités et les activités du nouveau Fonds fiduciaire du Codex et d'aider les pays à utiliser l'outil de diagnostic du Codex et à préparer des candidatures solides.
- À la neuvième session du Comité de coordination pour le Proche-Orient, une réunion informelle sur le même thème a été organisée avec les pays admissibles de la région Proche-Orient du Codex.
- Des séances d'information virtuelles ont été mises en ligne sur le site web du Fonds fiduciaire du Codex, afin que tous les pays puissent s'en servir à tout moment. Voir <https://youtu.be/AC5iQWXwvWc>.
- Le Réseau technique de la FAO pour la sécurité sanitaire des aliments, en collaboration avec le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Bureau régional de l'OMS pour les Amériques (OPS - Organisation panaméricaine de la santé) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a organisé, le 24 mars 2017, un séminaire en ligne pour les pays anglophones des Caraïbes, afin d'aider les pays à utiliser au mieux les outils de diagnostic du Codex. On trouvera un enregistrement du séminaire en ligne à l'adresse <https://youtu.be/WMAolqrDo2Q>.
- La Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec l'appui de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), a organisé, du 11 au 15 septembre, un atelier régional en Gambie qui visait à aider les pays à renforcer leurs capacités, afin qu'ils présentent des candidatures solides au Fonds fiduciaire du Codex. L'atelier a bénéficié de l'appui du Ghana et du Sénégal (pays appuyés depuis le cycle 1), qui ont réalisé des travaux pratiques avec les pays, afin de leur apprendre à élaborer et présenter des candidatures de très bonne qualité.

- **Parrainage, partenariats et accompagnement des pays depuis le cycle 1**

Un certain nombre de pays ont participé aux activités visant à aider les pays à mettre en œuvre les projets appuyés par le Fonds fiduciaire du Codex en 2017:

- Le Kirghizistan - en novembre 2017, les représentants du Kirghizistan se sont rendus au Pays-Bas pour un séminaire et une visite d'étude de quatre jours qui comprenaient notamment: deux jours d'échanges sur le fonctionnement du Codex, les principes de la gestion des risques, les activités de différents comités, la participation au Codex et la recherche d'informations; une visite du siège de l'Union européenne à Bruxelles, afin de comprendre son rôle dans le Codex; une visite du port de Rotterdam, afin de comprendre comment l'importation et l'échantillonnage des aliments sont organisés dans la pratique aux Pays-Bas.
- Le Ghana - le Bureau de la FAO au Ghana et le Siège de la FAO ont organisé une série de visioconférences au cours desquelles le Canada, les Pays-Bas, les États-Unis d'Amérique, la FAO et le Secrétariat du Codex ont fait part de leurs indications et perspectives, en vue de l'élaboration du nouveau site web du Codex au Ghana. Les États-Unis d'Amérique ont également contribué au premier examen du manuel de procédure du Codex pour le Ghana.

- Le Sénégal - le Canada aide actuellement le Sénégal à renforcer sa participation et sa contribution aux réunions prioritaires du Codex. Les équipes du Canada et du Sénégal ont organisé une séance de travail conjointe en marge de la quarante-neuvième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, afin d'échanger sur les conditions nécessaires à une participation efficace aux travaux du Codex et sur les modalités de collaboration entre les deux pays, avec comme objectif de renforcer le fonctionnement du Comité national du Codex au Sénégal.

Le Fonds fiduciaire du Codex remercie sincèrement l'IICA, la CEDEAO, l'USAID, le Ghana, le Sénégal, le Canada, les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique de leur appui en nature des activités mentionnées ci-dessus.

- **Les structures de gouvernance ont continué de fonctionner efficacement en 2017**

- Réunions du Groupe consultatif. Deux réunions du Groupe consultatif se sont tenues en 2017. Les membres du Groupe consultatif ont transmis leurs contributions au Comité directeur en ce qui concerne: les travaux actuels et la vision du Fonds fiduciaire du Codex; les possibilités de financement; les éléments de haut niveau du cadre de suivi et d'évaluation; l'appui au renforcement des capacités du Codex de la part de différents acteurs. On trouvera les rapports du Groupe consultatif (en anglais) à l'adresse <http://www.who.int/foodsafety/publications/codex/CTFKeyDocuments/en/>.
- Réunions du Comité directeur. On trouvera un résumé à l'adresse <http://www.who.int/foodsafety/publications/codex/CTFKeyDocuments/en/index1.html>

- **La mobilisation de fonds est restée un domaine prioritaire en 2017**

- Le nouvel accord pluriannuel avec les Pays-Bas est entré en vigueur et la contribution substantielle de l'Irlande acheminée par l'intermédiaire de la FAO est un complément bien utile pour satisfaire les besoins de 2017 et réduire le déficit de financement pour 2018.
- Des débats se sont poursuivis ou ont été entamés avec un certain nombre de donateurs en ce qui concerne la meilleure façon de transférer des contributions vers les secteurs du développement ou du commerce, afin de permettre d'accéder à des contributions plus importantes et à des financements pluriannuels.
- Le Fonds fiduciaire du Codex a chargé *Daryl Upsall and Associates*, une société de conseil spécialisée dans la mobilisation de fonds, de réaliser:
 - une évaluation interne, afin de déterminer si le Fonds fiduciaire du Codex et son encadrement sont suffisamment préparés pour se lancer dans un programme de mobilisation de fonds plus stratégique, afin réaliser les objectifs prévus dans le programme;
 - des recherches au niveau des fondations privées et de la Banque asiatique de développement, afin de savoir s'il pourrait y exister un intérêt pour les travaux du Fonds fiduciaire du Codex;
 - des entretiens internes et externes, afin d'identifier les possibilités permettant d'améliorer la mobilisation de fonds et les obstacles qui pourraient l'entraver.

Le résumé du rapport et ses principales conclusions figurent à l'adresse http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/index3.html

L'encadrement et les fonctionnaires techniques de la FAO, de l'OMS et du Codex continuent de participer activement à la gestion et au fonctionnement optimaux du Fonds fiduciaire du Codex - 2 (FFC2). Chacune des trois entités a mis des ressources en nature à disposition du Fonds fiduciaire du Codex. L'appui technique aux pays bénéficiant du Fonds fiduciaire du Codex et la gestion des projets est assurée par les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS au sein de leurs sièges respectifs et au niveau régional sous la forme de contributions en ressources, notamment le temps de travail et les voyages du personnel. Les fonctionnaires de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex ont passé un temps considérable à apporter leur contribution à toutes les structures de gouvernance du Fonds fiduciaire du Codex. Le Secrétariat du Codex fournit des ressources pour couvrir les dépenses d'interprétation lors des réunions du Groupe consultatif et les dépenses de traduction pour certains documents du Fonds fiduciaire du Codex. L'équipe du Secrétariat du Codex chargée de la communication aide le Fonds fiduciaire du Codex à élaborer du matériel de communication.

Bien que cela soit difficile à quantifier, toutes ces ressources humaines, techniques et financières apportent une valeur ajoutée au Fonds fiduciaire du Codex et aident à multiplier l'impact des résultats qui peuvent être obtenus grâce aux contributions des donateurs. Elles garantissent que les travaux du Fonds fiduciaire du Codex sont pleinement intégrés au Codex et, plus largement, aux activités consacrées à la sécurité sanitaire des aliments menées par la FAO et l'OMS, et permettent d'appuyer le Codex. Elles garantissent également que le Fonds fiduciaire du Codex est bien aligné sur le plan stratégique du Codex et qu'il contribue à sa réalisation.

• Communication

Le Fonds fiduciaire du Codex a amélioré l'utilisation de différents outils de communication en 2017, afin de mettre en valeur les activités réalisées dans les pays appuyés par le Fonds fiduciaire du Codex; d'établir un lien plus étroit avec les activités de plaidoyer et de promotion en faveur du Codex menées par le Secrétariat du Codex; d'améliorer la visibilité des donateurs; de faire participer les parties prenantes aux travaux du Fonds fiduciaire du Codex. Les activités de communication suivantes ont notamment été réalisées:

- Le site web du Fonds fiduciaire du Codex a été réorganisé et mis à jour avant la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius (voir http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/).
- Une lettre d'information électronique du Fonds fiduciaire du Codex a été élaborée et une première version test a été diffusée en avril 2017. L'utilisation du logiciel de suivi de campagne a permis au Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex d'évaluer les coûts et les bénéfices de ce canal de communication. Le résultat n'a pas été considéré comme positif et la lettre d'information électronique a été supprimée, l'utilisation du site web du Fonds fiduciaire du Codex ayant été préférée pour assurer la communication.
- Le site de la communauté du Fonds fiduciaire du Codex a été lancé en 2017 et constitue une plateforme ouverte consacrée au partage de connaissances et d'astuces sur le Fonds fiduciaire du Codex et destinée à toutes les parties intéressées. Pour plus d'informations sur le site de la communauté, veuillez consulter le troisième rapport d'avancement et vous inscrire à l'adresse <https://workspace.who.int/sites/CodexTrustFund/Community/SitePages/Welcome.aspx> <https://workspace.who.int/sites/CodexTrustFund/Community/SitePages/Welcome.aspx>.
- La production, par l'équipe de communication du Secrétariat du Codex, d'une vidéo qui présente le type d'activités appuyées dans les pays par le Fonds fiduciaire du Codex (voir https://youtu.be/90snDA_8n5Y).
- L'amélioration de l'utilisation des réseaux sociaux, en particulier Twitter, afin de mettre en lumière l'actualité du Fonds fiduciaire du Codex, notamment les contributions des donateurs que l'on trouve aux adresses @CMulholland_WHO, @FAOWHOCodex et @FAO4Members.

C. SUIVI ET ÉVALUATION

Les travaux sur le cadre de suivi et d'évaluation se sont poursuivis en 2017. Il faut souligner les contributions sur les éléments de haut niveau du cadre apportées par les membres du Groupe consultatif au cours de leur quatrième réunion et par la suite. On trouvera de plus amples informations sur le cadre de suivi et d'évaluation et son utilisation en 2018 dans le troisième rapport d'avancement.

Pour 2017, le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex a poursuivi son suivi des incidences à moyen terme de l'appui fourni par le premier Fonds fiduciaire du Codex. Les résultats sont présentés à l'appendice 3.

D. LE POINT SUR LE PROJET D'ENQUÊTE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE (lancé dans le cadre du FFC1)

En Décembre 2015, le premier Fonds fiduciaire du Codex a signé un accord de contribution avec la Commission européenne, afin de réaliser un projet visant à recueillir plus données sur la consommation alimentaire individuelle et à les harmoniser, l'objectif étant d'évaluer l'exposition de certains pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dans la région Asie du Codex. Le but du projet est d'améliorer l'évaluation de l'apport en nutriments et de l'exposition alimentaire à des substances chimiques et des agents biologiques présents dans les aliments, afin d'appuyer l'établissement de normes Codex nationales et internationales. Le projet a démarré en janvier 2016. En 2017, il a été convenu avec la Commission européenne de prolonger le projet jusqu'en juin 2018. Sur ce projet, les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS qui travaillent aux sièges supervisent les aspects qui concernent la technique et la gestion. Les activités réalisées en 2017 figurent ci-dessous:

- *Enquête de consommation alimentaire en République démocratique populaire lao*

Le deuxième cycle de collecte de données (saison sèche) s'est déroulé du 13 mars au 20 mai 2017 et, au total, 1 024 personnes ont été interrogées dans six provinces.

Les données ont été analysées comme suit:

- Seuls l'écart type de la moyenne et les percentiles de l'apport alimentaire en grammes par personne et par kilogramme de poids corporel par jour pour l'ensemble de la population et les consommateurs ont été calculés.
- L'écart type de la moyenne et la médiane (min, max) de la teneur en macronutriments et en micronutriments, par personne et par consommateur uniquement, ont été analysés au moyen du programme INMUCAL.
- Les données sur le poids et la taille ont été analysées au moyen de WHO Anthro 2006 pour les enfants âgés de moins de cinq ans et de WHO AnthroPlus 2007 pour les enfants âgés de cinq ans et plus.

En juillet 2017, le personnel technique de la FAO et de l'OMS s'est rendu en République démocratique populaire lao, afin d'aborder la question de la diffusion des résultats au sein de l'administration du pays, l'objectif étant que celle-ci prenne connaissance des données collectées, les comprenne et les utilise. Les données brutes ont été transmises à la FAO et à l'OMS, en vue de leur intégration dans les bases de données GIFT (Outil de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale) et CIFOCOss (Base de données regroupant des statistiques synthétiques sur la consommation alimentaire chronique au niveau individuel).

- *Harmonisation régionale des données sur la consommation alimentaire*
 - Un atelier a été organisé les 3 et 4 juillet 2017 à la *Mahidol University* de Bangkok (Thaïlande), afin de montrer comment les données harmonisées peuvent être mieux utilisées au service des pays de l'ANASE et de la région ANASE. Une vingtaine de représentants venant de cinq pays de l'ANASE et le personnel technique de la FAO et de l'OMS ont participé à cette manifestation.
 - En outre, une réunion a été organisée à Putrajaya (Malaisie), afin que le personnel de la FAO et de l'OMS aide le Centre d'évaluation des risques de l'ANASE (ARAC) à utiliser des données harmonisées.
 - Les données des Philippines, de la Malaisie, de l'Indonésie et de la Thaïlande devraient être versées dans les base de données de la FAO et de l'OMS au cours du premier semestre 2018.

E. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Cette section donne des informations sur les recettes et les dépenses en 2017. D'autres informations financières figurent dans le projet d'enquête de consommation alimentaire, car les recettes et les dépenses concernant ce projet en particulier sont gérées séparément des autres questions financières concernant les activités du FFC2. Les dépenses de personnel et les frais d'administration associés au Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex concernent ce projet en particulier et l'ensemble des activités. Ils figurent dans le rapport financier global du FFC2.

- **Recettes et dépenses du FFC2 en 2017**

Afin de donner un aperçu complet de la situation financière, cette section donne des informations financières sur:

- les fonds reportés fin décembre 2016;
- les contributions reçues en 2017;
- les dépenses consacrées au FFC2 en 2017;
- les dépenses liées à l'enquête de consommation alimentaire.

Au premier janvier 2017, le solde était créditeur de 637 116 USD, ces fonds ayant été reportés de 2016. Au cours de la période janvier-décembre 2017, 1 105 504 USD au total ont été reçu en tant que contributions de sept États membres et de la Communauté européenne (voir tableau 1).

Tableau 1	
Contributions reçues	
1^{er} janvier - 31 décembre 2017	
Canada	45 802
Communauté européenne	249 737
Allemagne	54 289
Japon	146 643
Pays-Bas	424 628
Nouvelle-Zélande	16 654
Suisse	17 751
États-Unis	150 000
Total	1 105 504

Les dépenses enregistrées pour le Fonds fiduciaire du Codex sur la même période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 s'élevaient à 700 290 USD, dépenses d'appui au programme comprises.

La ventilation des dépenses par catégories budgétaires figure dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2	
Dépenses 1^{er} janvier - 31 décembre 2017	
(USD)	
Appui aux pays	119 622
Gestion du projet ¹	45 549
Dépenses de personnel	467 195
Dépenses d'appui aux projets	67 924
Total (y compris dépenses d'appui aux projets)	700 290

2017 a été la deuxième année d'existence du nouveau Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex (FFC2). La phase de mise en œuvre du FFC2 a débuté en 2016 avec le cycle 1 de l'appel à candidatures. En 2016 et au premier semestre 2017, les pays ayant obtenu satisfaction lors du cycle 1 ont mis au point la version définitive du résumé de leurs documents de projet. Le financement consacré aux premières phases de la mise en œuvre a commencé à arriver dans les pays concernés par les projets en 2017, car le financement global est débloqué par tranches en fonction des résultats obtenus à chaque phase. Cela explique pourquoi la majorité des dépenses enregistrées en 2017 concernaient les salaires, car il fallait permettre au Secrétariat de Fonds fiduciaire du Codex de travailler, comme l'indique le tableau 2 ci-dessous.

- ***Recettes et dépenses liées à l'enquête de consommation alimentaire en 2017***

En décembre 2015, un accord a été signé avec la Commission européenne, qui s'est engagée à financer l'enquête de consommation alimentaire à hauteur de 350 000 EUR (384 615 USD). Le deuxième préfinancement de 105 000 EUR (119 453,92 USD) a été reçu en juillet 2017, portant ainsi le total des fonds reçus à 210 000 EUR (233 336 USD). Au 31 décembre 2017, le total des dépenses autorisées était de 208 178 USD (dépenses d'appui aux projets comprises).

¹ Notamment frais de voyage du personnel, équipement informatique, traduction, consultants, communication (téléphone, impression, envois postaux).

Appendice 1

Liste des pays pouvant prétendre au soutien du Fonds fiduciaire du Codex au 4 mai 2017

103 pays admissibles, mais ce nombre peut évoluer en cas de nouveaux membres du Codex ou de modification du statut des pays actuellement admissibles. Sont inclus tous les pays avec un indice de développement humain faible ou moyen, les autres PEID à revenu faible ou intermédiaire et les PDSL avec un indice de développement humain élevé. Les PMA et les pays à faible revenu sont indiqués en **caractère gras**.

Modifications par rapport à la version précédente: Nauru ne peut plus prétendre à une aide étant désormais classée parmi les pays à revenu élevé. Des mesures de transition seront disponibles pour les pays dont le statut au regard de l'admissibilité a changé.

Région du Codex					
Afrique (48)	Asie (15)	Europe (9)	Amérique latine et Caraïbes (17)	Proche-Orient (5)	Pacifique Sud-Ouest (9)
Afrique du Sud, Angola , Bénin , Botswana, Burkina Faso , Burundi , Cabo Verde, Cameroun, Comores , Congo (République démocratique du) , Congo (République du), Côte d'Ivoire, Djibouti , Érythrée , Éthiopie , Gabon, Gambie , Ghana, Guinée , Guinée-Bissau , Guinée équatoriale , Kenya, Lesotho , Libéria , Madagascar , Malawi , Mali , Maroc, Maurice , Mauritanie , Mozambique , Namibie, Niger , Nigéria, Ouganda , République centrafricaine , République Unie de Tanzanie , Rwanda, Sao Tomé-et-Principe , Sénégal , Sierra Leone , Somalie , Soudan du Sud , Swaziland, Tchad , Togo , Zambie , Zimbabwe	Afghanistan , Bangladesh , Bhoutan , Cambodge , Inde, Indonésie, Maldives, Mongolie, Myanmar , Népal , Pakistan, Philippines, République populaire démocratique de Corée , République démocratique populaire lao , Viet Nam	Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan,	Belize, Bolivie, Cuba, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti , Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Paraguay, République dominicaine, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname	Égypte, Iraq, Soudan , République arabe syrienne , Yémen	Îles Cook, Fidji, Kiribati , États fédérés de Micronésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon , Tonga, Vanuatu

Abréviations:

PMA - pays les moins avancés

IDE - indice de développement humain

LIC - pays à faible revenu

PEID - petits États insulaires en développement

PDSI - pays en développement sans littoral

PDSL - pays en développement sans littoral

Sources des informations:https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc_list.pdfhttp://hdr.undp.org/sites/default/files/2016_human_development_report.pdf<http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups><http://unohrlls.org/about-sids/country-profiles/><http://unohrlls.org/about-ldcs/country-profiles/>

Appendice 2

Informations sur le deuxième cycle de candidatures

Le Deuxième cycle de candidature a été ouvert le 17 juillet 2017 et 103 pays remplissaient les conditions pour solliciter un appui. La date limite pour soumettre les candidatures au moyen du système en ligne était le 15 octobre 2017.

Le processus de candidature comprend les étapes suivantes:

- Dépôt des candidatures au moyen du système en ligne
- Première sélection par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex en fonction des critères
- Transmission aux fonctionnaires régionaux FAO/OMS pour observations
- Évaluation par le Groupe d'examen technique en fonction des critères
- Transmission des recommandations du Groupe d'examen technique au Comité directeur
- Délibération et décision finale du Comité directeur
- Communication de la décision aux pays par le Comité directeur

Lors du deuxième cycle de candidatures, trente-deux candidatures ont été reçues de toutes les régions du Codex, dont une candidature de groupe. Trente et une candidatures remplissaient les critères de la première sélection, qui sont les suivants:

- La candidature a été soumise dans les délais
- La candidature a été soumise par le point de contact du Codex du pays ou du pays chef de file (pour les candidatures groupées)
- Toutes les coordonnées du point de contact du Codex chargé de la soumission ont été transmises
- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé a été téléversé
- Le plan d'action dûment rempli a été téléversé
- Le budget dûment rempli a été téléversé
- Les tableaux récapitulatifs 5.1 et 5.2 de l'outil de diagnostic ont été téléversés

Une candidature ne remplissait pas les critères de la première sélection, car les documents supplémentaires demandés n'ont pas été soumis au moyen du système en ligne.

La ventilation régionale des candidatures dûment remplies était la suivante:

- 12 de la Région Afrique du Codex
- 6 de la Région Asie du Codex (dont une candidature groupée)
- 2 de la Région Europe du Codex
- 5 de la région Amérique latine et Caraïbes du Codex
- 3 de la Région Proche-Orient du Codex
- 3 de la Région Pacifique Sud-Ouest du Codex

30 candidatures individuelles de pays et une candidature groupée ont été transmises aux conseillers régionaux FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments, pour observations. Un consultant/expert a réalisé une évaluation initiale de toutes les candidatures reçues, qui a été transmise au Groupe d'examen technique. Les candidatures ont été évaluées selon les critères suivants:

- preuves de collaboration intersectorielle lors de la préparation de la candidature;
- utilisation des résultats obtenus grâce à l'outil de diagnostic du Codex pour élaborer et justifier le projet;
- des objectifs clairs pour le projet;
- des produits de projet clairs, mesurables et pertinents et qui sont adaptés à la réalisation des objectifs du projet;
- des activités relatives au projet claires, spécifiques, réalisables et pertinentes et qui sont adaptées à la réalisation des produits du projet;
- des indications claires sur les délais et les responsabilités en ce qui concerne la réalisation des activités;

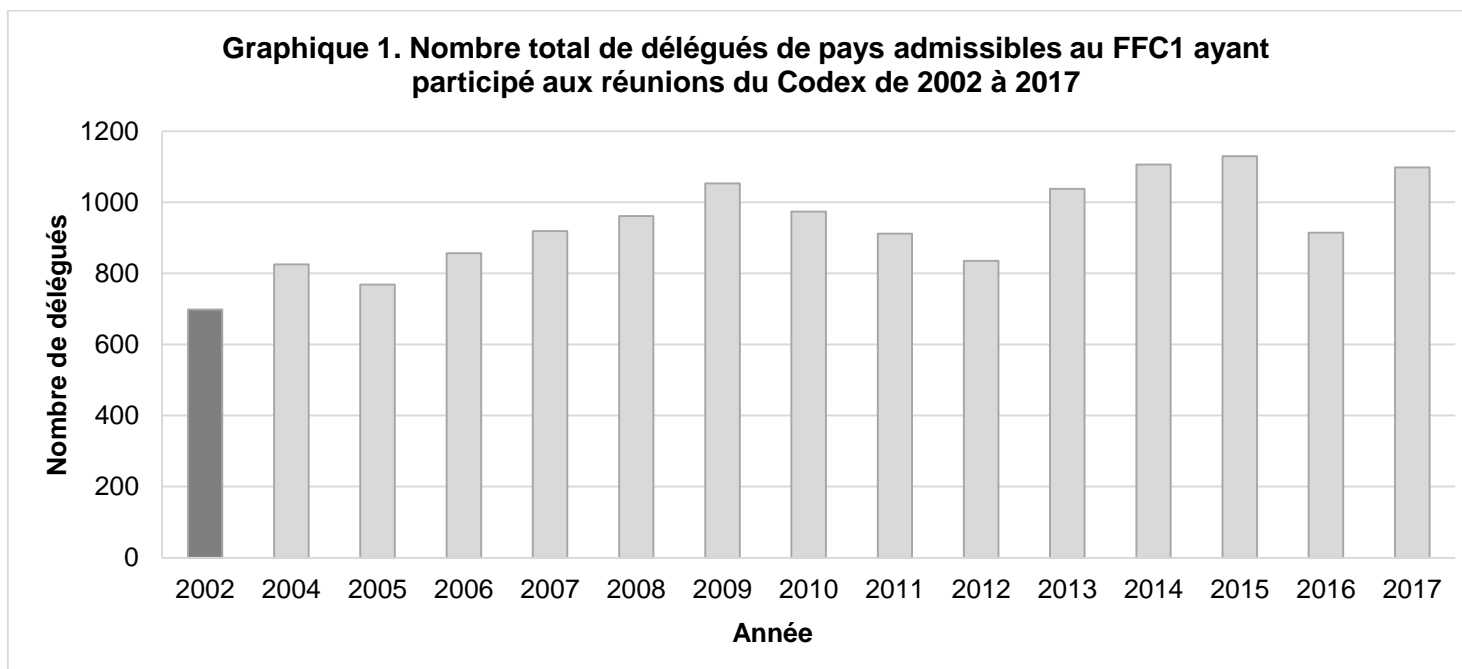
- des indications sur la manière dont la pérennité des résultantes sera assurée, une fois l'appui au projet terminée;
- un budget réaliste et acceptable, proportionné au plan d'action du projet;
- une évaluation de la qualité globale de la proposition.

Les recommandations du Groupe d'examen technique ont été transmises au Comité directeur, pour délibération.

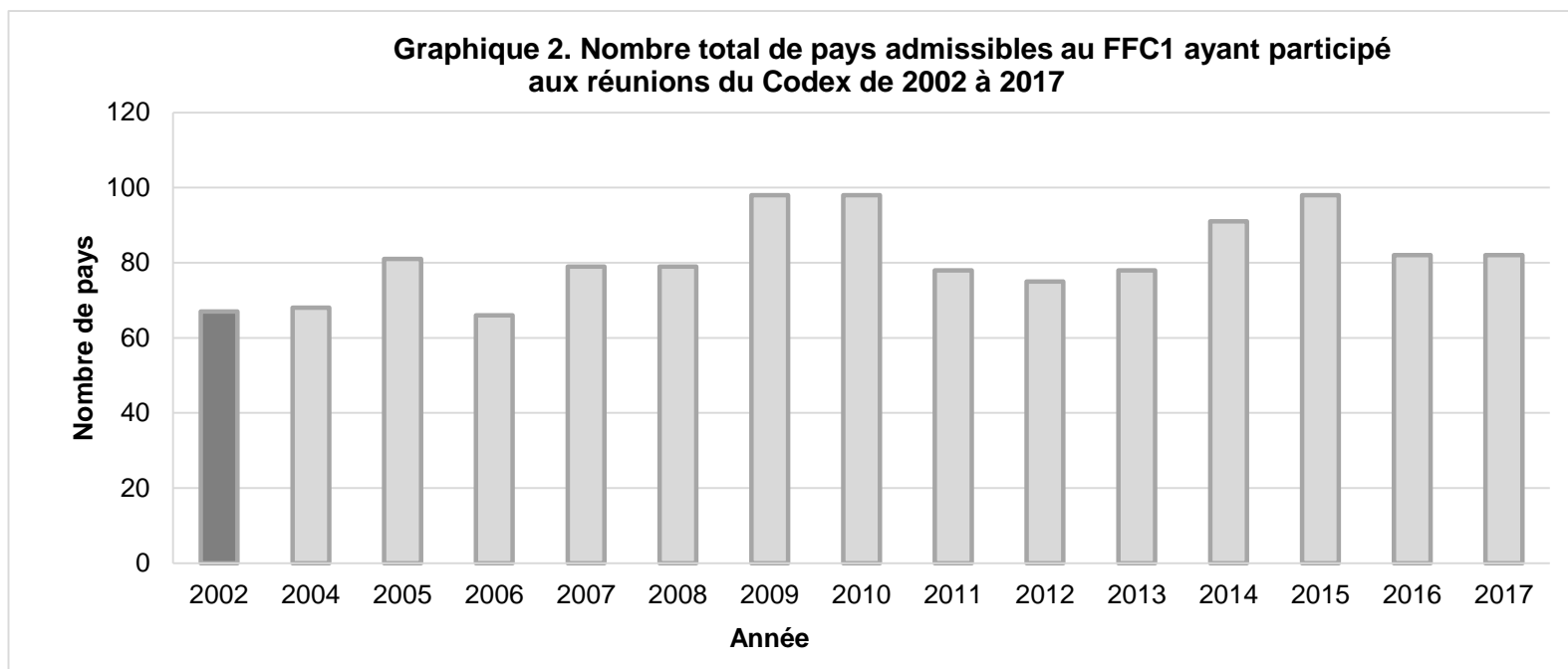
Appendice 3

Suivi des impacts à moyen terme du premier Fonds fiduciaire du Codex

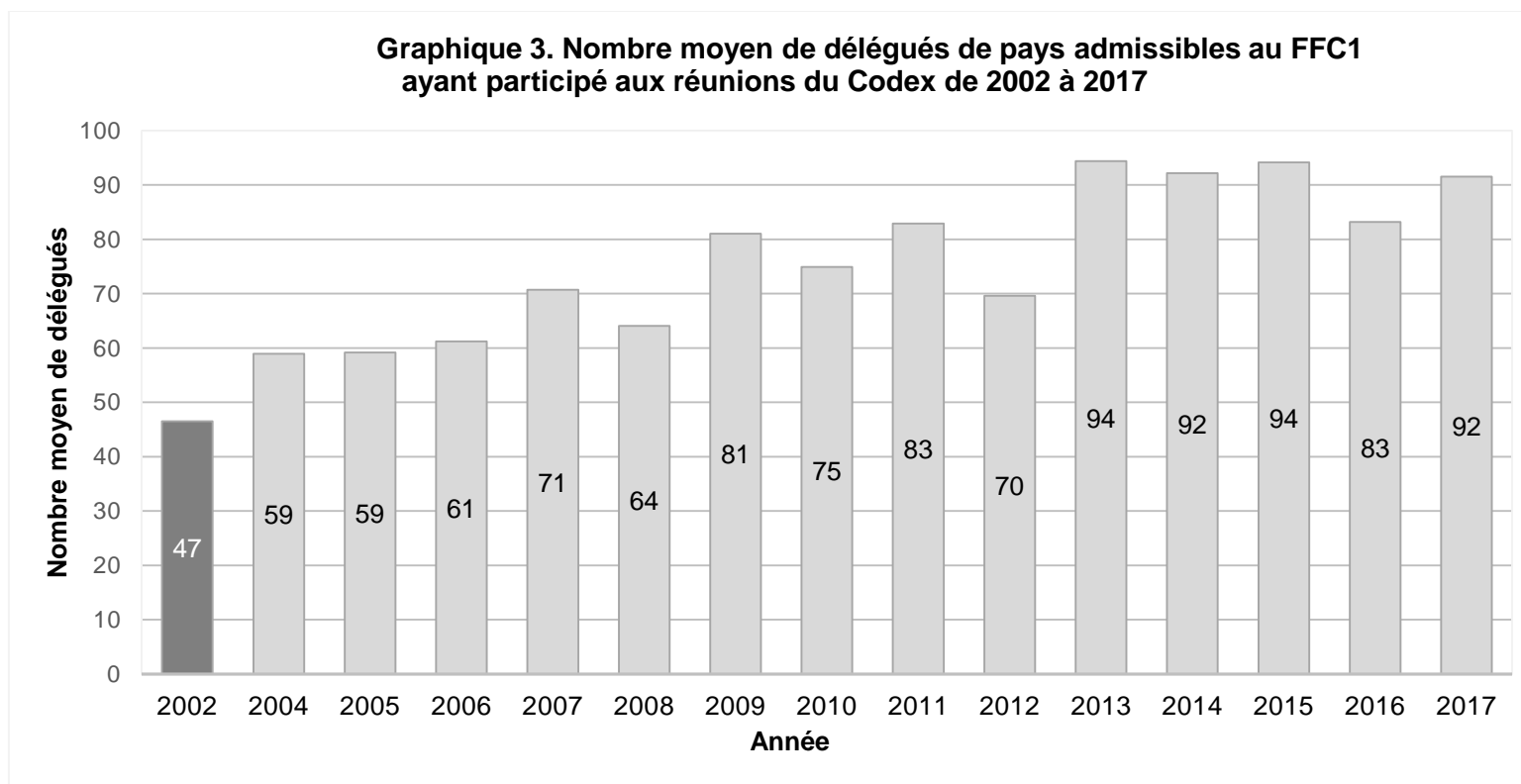
Dans l'analyse présentée ci-après, les chiffres de 2002 servent de données de référence, avant que le premier Fonds fiduciaire du Codex n'ait commencé à appuyer les pays admissibles. Elles servent d'étalon pour comparer les chiffres obtenus après la clôture du premier Fonds fiduciaire du Codex. Toutes les données utilisées dans les graphiques indiquent la participation aux comités du Codex et ne concernent pas la Commission du Codex Alimentarius, le Comité exécutif, les groupes de travail et les comités régionaux de coordination FAO/OMS.



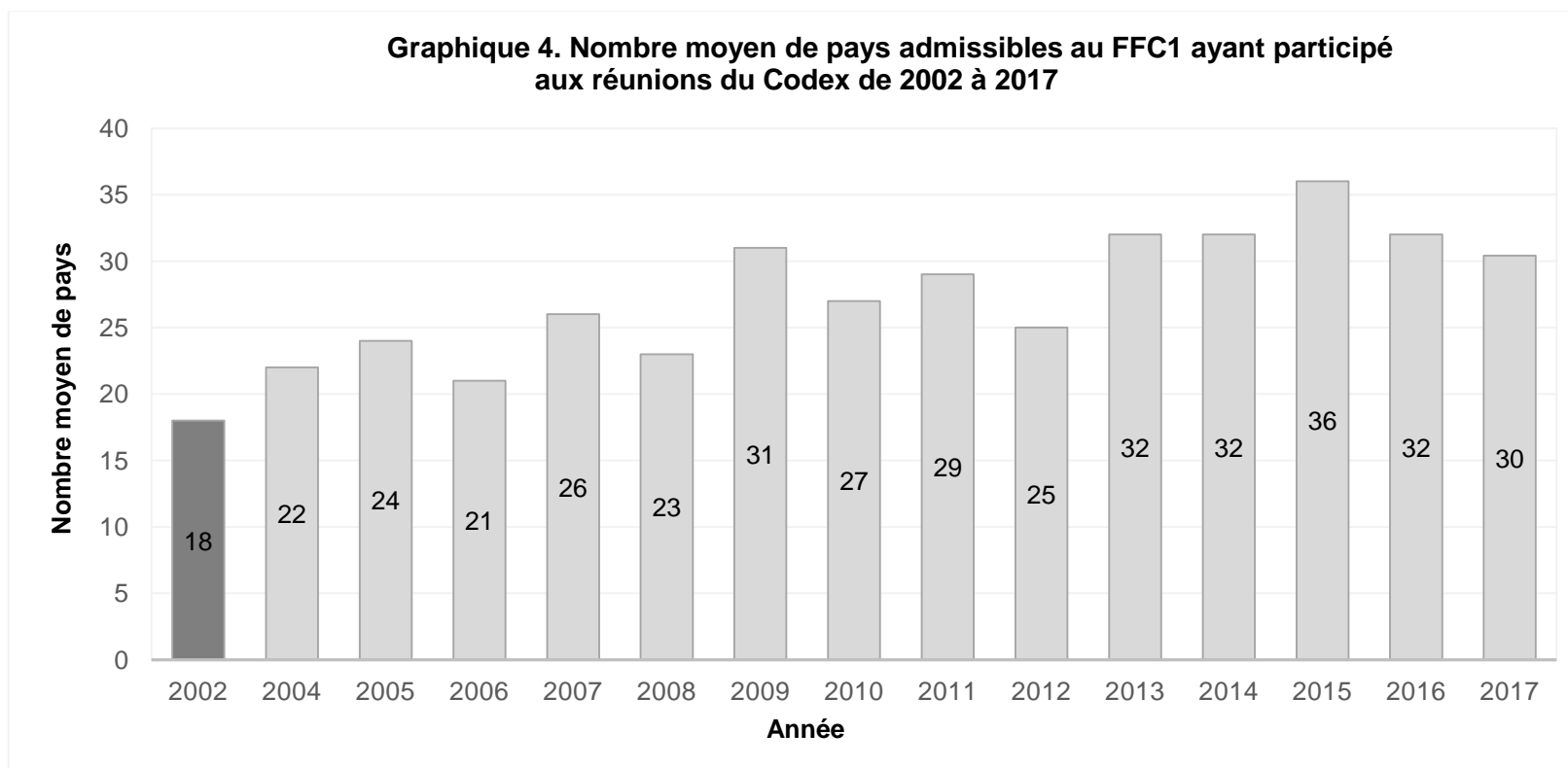
En 2016, une légère baisse du nombre de délégués des pays admissibles au premier Fonds fiduciaire du Codex participant aux réunions du Codex a été enregistrée (la première depuis la mise en place du deuxième Fonds fiduciaire du Codex). Ce fléchissement pourrait s'expliquer par la baisse du nombre de réunions du Codex en 2016. Le graphique 1 montre que la baisse a été enrayée en 2017 et que le nombre de délégués participants a atteint de nouveau les niveaux élevés de 2009 et 2013-2015.



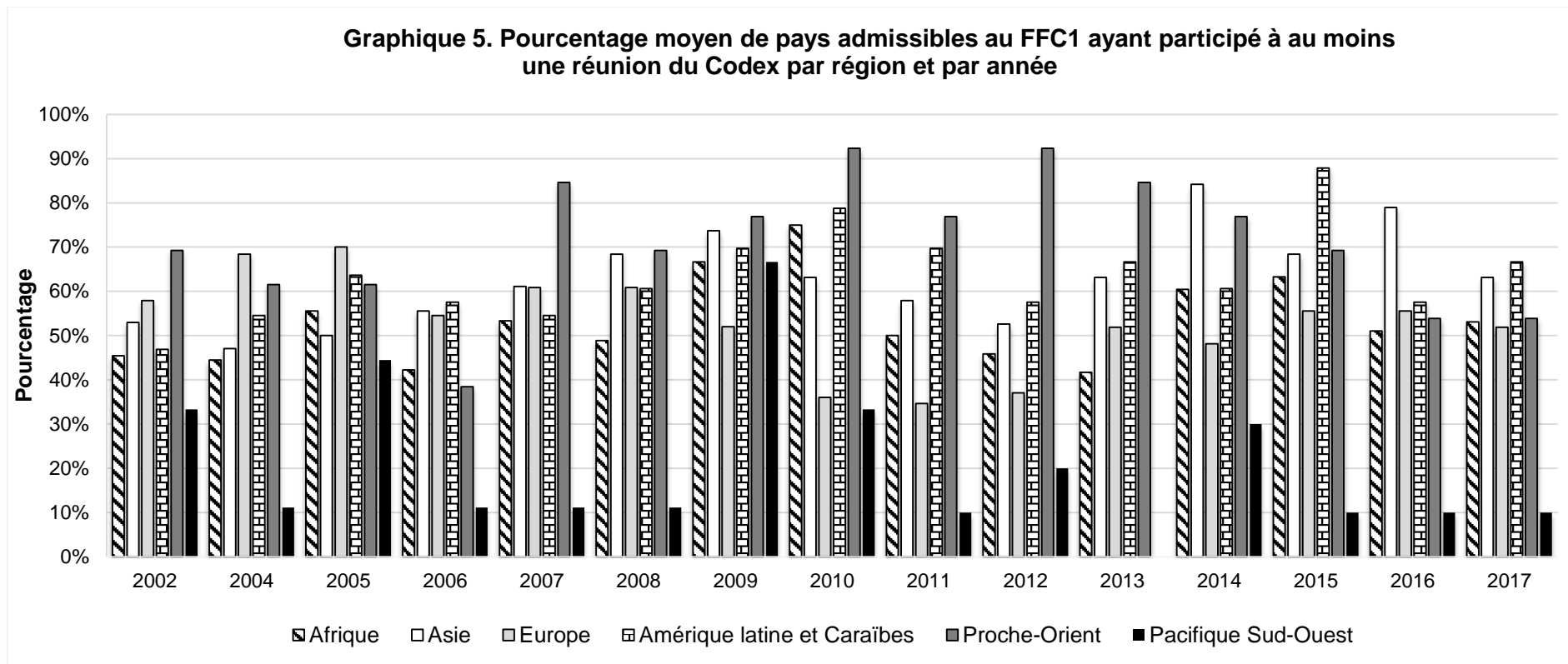
Le graphique 2 montre que le nombre de pays admissibles au premier Fonds fiduciaire du Codex qui participent aux réunions du Codex reste stable et suit la tendance de la période 2004-2017.



Le nombre moyen de délégués de pays admissibles au premier Fonds fiduciaire du Codex qui participent à une réunion du Codex chaque année a recommencé à augmenter pour atteindre 90 en 2017, ce qui confirme la tendance à la hausse. Le nombre moyen de délégués de ces pays a presque doublé par rapport au chiffre de référence (47) de 2002.

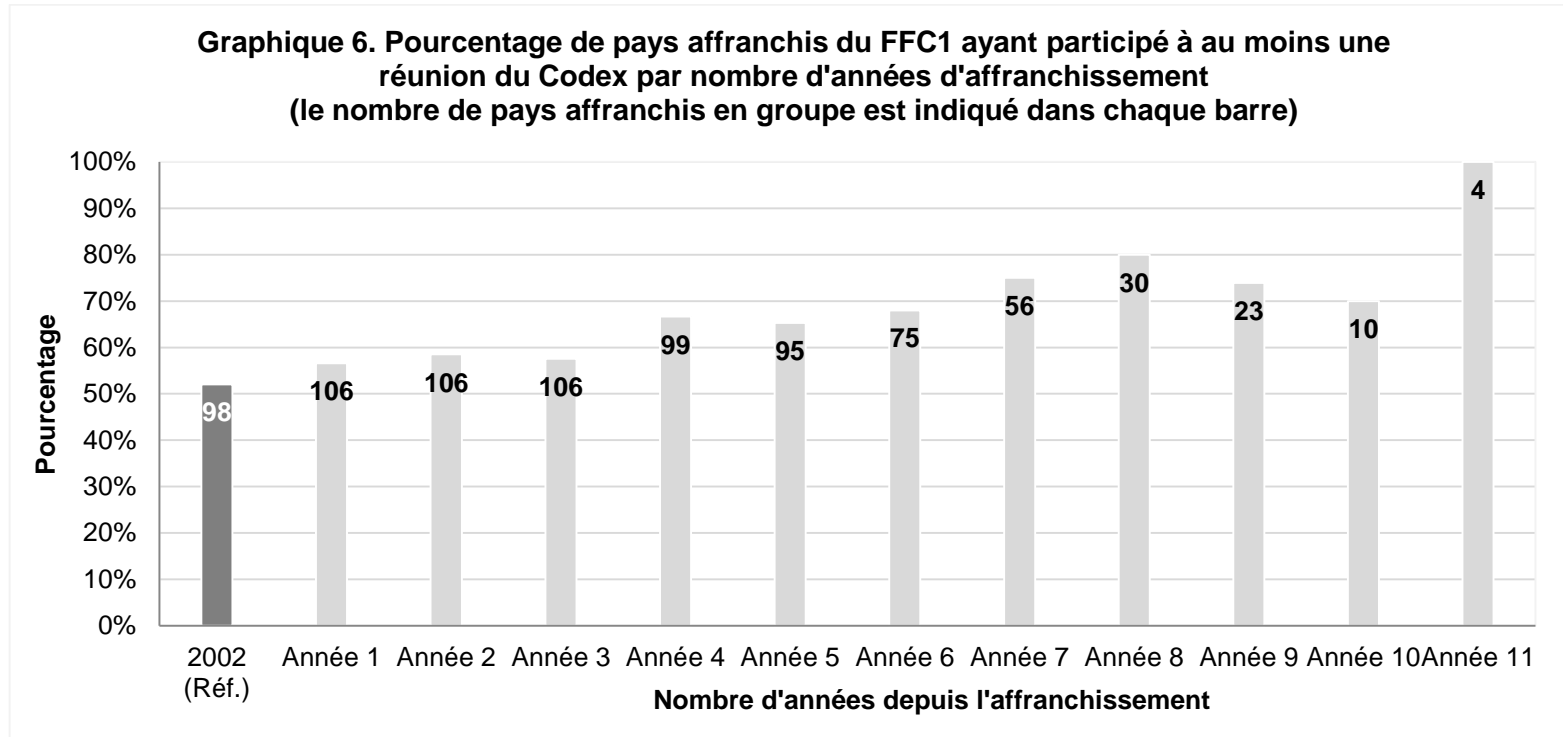


En 2017, le nombre moyen de délégués de pays admissibles au premier Fonds fiduciaire du Codex qui participent aux réunions du Codex a légèrement baissé, pour s'établir à 30. L'évolution de cette tendance fera l'objet d'un suivi.

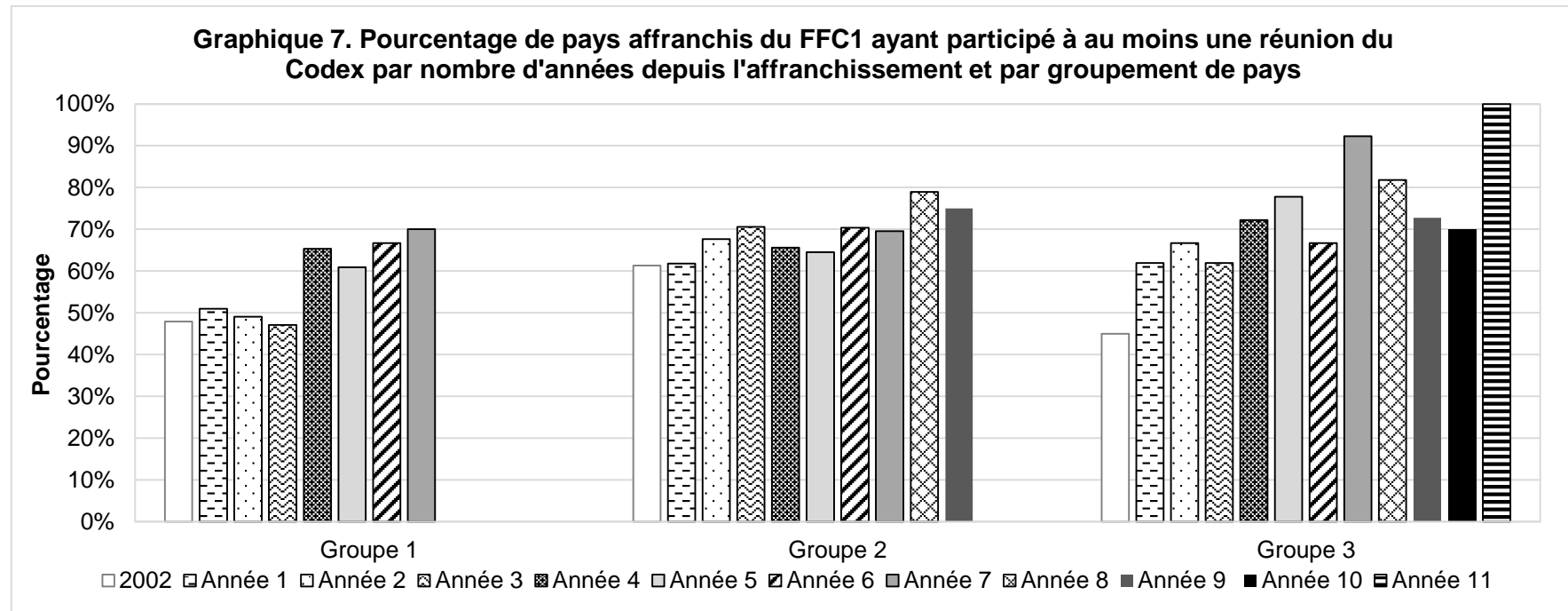


Le Rapport annuel 2016 a mis en évidence trois groupes distincts en s'appuyant sur le pourcentage de participation des pays sur toute la période couverte par le premier Fonds fiduciaire du Codex. Le pourcentage de participation des pays à au moins une réunion du Codex par région et par an sur les deux premières années (Graphique 5) indique que 2016 et 2017 sont dans la moyenne globale de l'ensemble de la période 2004-2017 pour les régions Afrique, Asie, Europe et Amérique Latine et Caraïbes.

En ce qui concerne les régions Proche-Orient et Pacifique Sud-Ouest, le pourcentage de participation des pays à au moins une réunion du Codex en 2016 et 2017 est en dessous des moyennes globales respectives de ces régions pour la période 2004-2017 (Le Proche-Orient est à 17 pour cent en dessous de la moyenne globale et le Pacifique Sud-Ouest à 10 pour cent en dessous de la moyenne globale). Comme indiqué dans le Rapport annuel 2016, il n'y a pas de tendance manifeste en ce qui concerne le pourcentage de participation dans ces deux régions, car elles ne regroupent qu'un petit nombre de pays admissibles, ce qui peut faire considérablement varier les résultats.



Le Rapport annuel 2016 a mis en évidence que les niveaux de participation des pays affranchis qui continuent à participer à au moins une réunion du Codex sont les plus élevés lors des cinquième, sixième, septième et huitième années suivant la sortie du Fonds fiduciaire du Codex et a montré les effets positifs à moyen terme de l'appui du Fonds fiduciaire du Codex. Le nombre de pays affranchis depuis neuf ou dix ans est encore relativement faible, mais le pourcentage de pays participants se maintient à 70 pour cent ou plus, une tendance encore positive.



Le graphique 7 présente les mêmes informations que le graphique 6, mais est ventilé en fonction des groupes de pays ayant été utilisés pour le premier Fonds fiduciaire du Codex².

Comme indiqué dans le Rapport annuel 2016, les effets du premier Fonds fiduciaire du Codex pour le Groupe 1 n'ont pas été visibles au cours des trois années qui ont suivi l'affranchissement, le niveau restant le même que le point de référence de 2002. À partir de la quatrième année, une augmentation importante a été constatée, puis une augmentation régulière, qui s'est confirmée les autres années suivant l'affranchissement. Dans le Groupe 2, il n'y a eu que peu de changements par rapport à ce qui avait été indiqué dans le Rapport annuel 2016. Les pays du Groupe 2, qui ont commencé avec un point de référence relativement haut de 61 pour cent, ont un pourcentage global de participation à au moins une réunion du Codex par an les années suivant l'affranchissement qui est élevé. Pour les pays du Groupe 3, la tendance globale en légère hausse indiquée dans le Rapport annuel 2016 a fait place à une augmentation importante du pourcentage de pays de ce groupe participant à au moins une réunion du Codex la onzième année après l'affranchissement, qui a atteint les 100 pour cent. Toutefois, il convient de noter que ces données ne portent que sur quatre pays.

² Groupe 1= PMA et autres pays à faible revenu. Groupe 2= pays à revenu intermédiaire et à niveau de développement humain faible, moyen ou élevé. Groupe 3= pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à niveau de développement humain moyen ou élevé.